

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CASTRES - 8102 - Actes des sociétés (A) -  
Dépôt le 08/07/2024 - 1778 - 1968 B 00041 - 716 820 410 - 3F OCCITANIE

### 3F OCCITANIE

Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré au capital de 131.172.402,12 euros

Siège social : 12 rue Jules Ferry – 81200 MAZAMET

716 820 410 RCS CASTRES

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 JUIN 2024

### - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL -

Sur convocation de sa Présidente adressée à chacun des membres, le Conseil d'administration de la société 3F OCCITANIE s'est réuni le MARDI 18 JUIN 2024 à 14h :

- à l'Hôtel MERCURE L'OCCITAN à Castres (81100) 201 avenue Charles de Gaulle
- ainsi que par visioconférence conformément à l'article 1 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration permettant la participation au conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication

#### **PARTICIPENT EN PRESENTIEL :**

Mme Martine BESSIERE

Présidente

M. Jacques PECHON

Vice-Président

La Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet

Administratrice

*dont le représentant permanent est Mme Jacqueline CABROL*

Le Conseil Départemental du Tarn

Administrateur

*dont le représentant permanent est M. Didier HOULES*

ACTION LOGEMENT IMMOBILIER

Administratrice

*dont le représentant permanent est M. Christophe CHABBERT*

Mme Tatiana COFFIE

Administratrice

Mme Claire STRIDE

Administratrice

Mme Christine TAFFANELLI-SOUCHON

Administratrice

Mme Céline TRANCOSO

Administratrice

M. Marcel DESSON

Administrateur locataire

Mme Liliane DI PAOLO RAMADE

Administratrice locataire

Mme Julie LUGAN

Représentante CSE

Mme Elodie VAZ

Représentante CSE

#### **PARTICIPE EN VISIOCONFERENCE :**

M. Xavier PAGES

Administrateur

#### **SONT REPRESENTES**

M. Alain DENAT, représentant permanent d'IMMOBILIERE 3F, Administratrice, ayant donné pouvoir à Mme Bessière

Mme Jacqueline DUATIS, Administratrice locataire, ayant donné pouvoir à Mme Di Paolo Ramade

#### **SONT ABSENTS ET EXCUSES**

TOULOUSE METROPOLE, Administratrice, dont le représentant permanent est Mme KATZENMAYER

Mme Béatrice MORTIER, Administratrice

Mme Martine VANPETEGHEM, Administratrice

M. Marc VIGNERAS, Administrateur



**ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE**

M. Bruno COLLIN

Mme Angèle JONEAU DECOMBIS

Mme Louise BONNIN

Mme Marie-Pierre HELENIAC

M. Jean-Pierre MOTTE

M. Pascal CROS

M. Jean-Christophe ETIENNE

Mme Laurence TROADEC

Directeur Général

Déléguée Territoriale ALI

Commissaire aux comptes

Directrice Administrative et Financière

Directeur de la Relation Clientèle et  
des Territoires

Directeur Technique

Directeur du Développement et de la  
Maîtrise d'Ouvrage

Chargée de mission

Madame Martine BESSIERE préside la séance.

Madame Laurence TROADEC est désignée secrétaire de séance.

La Présidente constate que le quorum est atteint avec la participation en présentiel d'au moins la moitié des administrateurs. Elle remercie les membres du Conseil de leur présence.

La Présidente souhaite tout particulièrement la bienvenue à Mesdames Céline TRANCOSO et Claire STRIDE, nouvelles administratrices nommées lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue ce jour et les remercie d'avoir accepté de siéger au conseil d'administration de 3F Occitanie.

Les administratrices se présentent aux membres du Conseil ; un tour de table est effectué.

Les membres sont informés de l'enregistrement audio de la séance du Conseil, enregistrement qui sera détruit après retranscription des débats.

La Présidente rappelle ensuite que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

(...)

2. Démission du Directeur Général – Nomination, Pouvoirs et rémunération du nouveau Directeur Général

(...)



## **2. DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL – NOMINATION, POUVOIRS ET REMUNERATION DU NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL**

---

...

### **2.2 Nomination et pouvoirs du Directeur Général**

La Présidente rappelle que le Conseil d'administration en date du 27 juin 2023 a opté pour la dissociation des fonctions de présidente du conseil d'administration et de directeur général.

Elle informe ensuite le Conseil de la candidature de Jean-Pierre MOTTE au poste de Directeur Général de la société. Elle précise que la candidature de Jean-Pierre MOTTE a reçu l'agrément du comité de nomination et de rémunération d'Immobilière 3F et des conseils d'administration d'Action Logement Immobilier et d'Action Logement Groupe.

En conséquence, la Présidente invite le Conseil d'administration à prendre acte de la démission de Bruno COLLIN et lui propose de désigner Jean-Pierre MOTTE, en qualité de Directeur Général de la société, à compter de ce jour pour une durée de trois ans arrivant à terme lors de l'assemblée générale de 2027 statuant sur les comptes de l'exercice 2026.

Jean-Pierre MOTTE disposera, en qualité de Directeur Général de la société 3F Occitanie, de tous les pouvoirs que la loi et les statuts de la société lui confèrent. A ce titre, il sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exercera ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Dans le cadre de ses fonctions, le directeur général s'astreindra à éviter toute situation de conflit d'intérêt et s'engage, le cas échéant, à en informer immédiatement le conseil d'administration.

Le directeur général représentera la société dans ses rapports avec les tiers. La société sera engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve. Les dispositions des statuts ou les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

***Après délibération, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de :***

- ***prendre acte de la démission de Bruno COLLIN de son mandat de Directeur Général de la société ;***
- ***nommer à compter de ce jour et selon les modalités susvisées, Jean-Pierre MOTTE, en qualité de Directeur Général de la société, pour une durée de trois ans arrivant à terme à l'issue de l'assemblée générale de 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.***

(...)



\*\*\*\*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la Présidente déclare la séance levée à 16h20.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et un administrateur.

La Présidente

Un administrateur

Extrait certifié conforme,  
Le 26 juin 2024

Martine BESSIERE  
Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Bessiere', is written over a horizontal line.

